

Rapport public Parcoursup session 2024

IRTS de Lorraine (Nancy) et CFA du travail social - D.E Assistant de Service Social - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le lundi 09 septembre 2024.

IRTS de Lorraine (Nancy) et CFA du travail social - D.E Assistant de Service Social - en apprentissage (24917)

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de contrats saisis |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| IRTS de Lorraine (Nancy) et CFA du travail social - D.E Assistant de Service Social - en apprentissage (24917) | Jury par défaut | Tous les candidats | | 30 | 0 |

Les critères utilisés en 2024

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|---|---------------------------------|
| Résultats académiques | Les résultats des épreuves de français | Notes de français à l'écrit et à l'oral | Très important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | |
| Savoir-être | Fiche avenir | Éléments d'appréciation sur l'autonomie et la capacité à s'investir dans le travail. Avis sur la capacité à réussir | Important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Formation sélective : Epreuve orale | Note de l'entretien avec le psychologue et le professionnel en travail social | Essentiel |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation | | |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Une admission sélective règlemente les formations au travail social.

Chaque candidat se présente à une épreuve orale constituée par deux entretiens d'une demi-heure avec un psychologue et un professionnel en travail social.

Les candidats sélectionnés pour entrer en formation bénéficient d'une notification qui les dispose « en recherche de contrat ». Dans les autres cas, le dossier du candidat est refusé.

L'OAD a pour finalité d'affiner le classement en intégrant la prise en compte de la maîtrise du français (oral et écrit).

La note globale est constituée de la moyenne des notes en français (30%), des avis de la Fiche avenir (10%), de la note du psychologue (30%) et de la note du professionnel en travail social (30%).

Lorsque des candidats se retrouvent ex aequo, la note du psychologue a une préséance sur la note du professionnel.

Par la suite, les candidats sont départagés en fonction de leur numéro d'inscription.

La commission d'évaluation des vœux s'appuie sur le classement et le rang établi par le traitement algorithmique sur la base du calcul de la note globale.

Le règlement d'admission définit la valeur de la note éliminatoire dans le cadre de l'épreuve orale. Une note éliminatoire dans l'un des deux entretiens élimine le candidat, indépendamment de la valeur de la note globale calculée.

Lorsqu'un dossier requiert une décision pour départager plusieurs candidats ex aequo, les données de la fiche avenir et la mention de la participation aux cordées de la réussite sont prises en compte pour réhausser la note globale.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La maîtrise du français à l'écrit et à l'oral est une condition importante pour s'engager dans une formation au travail social. Le futur professionnel doit en effet être à l'aise dans la relation avec les autres et en mesure de rédiger des écrits professionnels au service de l'inclusion et de l'aide à l'accès aux droits des personnes concernées.

La curiosité, l'ouverture à l'actualité culturelle et sociale, ainsi que l'engagement personnel en société sont des prédispositions que le candidat est invité à développer pour l'aider dans son orientation professionnelle.

Lors de l'entretien oral avec le psychologue et le professionnel en travail social, le candidat dispose de l'opportunité de rendre compte de sa motivation, de son intérêt pour le métier et de témoigner de ses aptitudes à entrer en contact avec d'autres personnes et à s'intégrer dans un collectif.

Signature :

Luc FERSTER,

Directeur de l'établissement IRTS de Lorraine
(Nancy) et CFA du travail social